



MINISTÈRE
DE LA JUSTICE

*Liberté
Égalité
Fraternité*

DOSSIER DE PRESSE

Première journée nationale d'hommage aux victimes du terrorisme

11 mars



Première Journée nationale d'hommage aux victimes du terrorisme

11 mars 2020



Le Président de la République, M. Emmanuel MACRON, présidera la cérémonie organisée à l'occasion de la première Journée nationale d'hommage aux victimes du terrorisme. Par cette cérémonie, le Président de la République a souhaité inscrire dans le calendrier mémoriel national, une journée consacrée aux victimes du terrorisme.

Cette première cérémonie, sera présidée par le Président de la République, en présence du Roi et la Reine d'Espagne Felipe VI et Letizia, sur le parvis des droits de l'Homme au Trocadéro. Il a souhaité que dans chaque préfecture, chaque ambassade, de telles commémorations puissent se tenir. Toutes les communes de France ont été associées à ce moment de communion, afin que partout se rassemblent, non seulement les victimes et leurs familles, mais aussi tous ceux qui ont œuvré au secours de l'ensemble des populations, primo intervenants ou aidants de première ligne. La Nation leur doit également une reconnaissance pour leur dévouement au service de chacun dans un esprit de solidarité exemplaire.

Pourquoi la date du 11 mars ?

La date du 11 mars, choisie par l'Union européenne comme date de commémoration commune, fait référence à l'attentat commis à la gare d'Atocha (Madrid) le 11 mars 2004. Elle a été instaurée en France par le décret du 7 novembre 2019. Au-delà de l'attentat commis à la gare d'Atocha, cette date organise le souvenir de l'ensemble des attaques terroristes perpétrées sur le sol européen et ailleurs, constitutives de cette communauté de destin. Il s'agit d'une date commémorative à l'occasion de laquelle sont rappelées toutes les dates – une date qui inclut toutes les autres, afin qu'aucune ne soit oubliée ou négligée.

À la demande du Président de la République, la délégation interministérielle à l'aide aux victimes a consulté les associations de victimes du terrorisme ainsi que plusieurs ministères, un consensus s'est dégagé pour retenir cette date symbolique.

Quel sens pour cette première Journée d'hommage aux victimes du terrorisme ?

La commémoration est d'abord ce que la Nation doit à toutes les souffrances endurées par les victimes du terrorisme. Elle marque aussi la reconnaissance envers celles et ceux dont l'engagement physique, moral et intellectuel s'est manifesté face aux violences nées de ces tragédies. Elle constitue la preuve que la terreur n'a pas anéanti la promesse républicaine. Elle rassemble tous les Français dans une œuvre de mémoire collective, en souvenir des attentats commis sur notre territoire et de tous ceux subis par nos compatriotes lors d'attaques terroristes commises à l'étranger.

La médaille nationale de reconnaissance aux victimes du terrorisme



Cet hommage s'inscrit dans une perspective mémorielle d'envergure, puisque la médaille nationale de reconnaissance aux victimes du terrorisme est désormais attribuée aux victimes des attentats commis depuis 1974. En ce jour, de très nombreuses victimes seront décorées à Paris, dans les préfectures et les ambassades.

La médaille nationale de reconnaissance aux victimes du terrorisme est destinée à manifester l'hommage de la Nation aux victimes tuées, blessées ou séquestrées, lors d'événements terroristes commis sur le territoire national ou à l'étranger.

Conformément à l'engagement du président de la République, la délégation interministérielle à l'aide aux victimes a conduit une large concertation avec les représentants associatifs pour fixer au 1^{er} janvier 1974 la date permettant l'attribution de la médaille, par le décret du 6 mars 2019. Cette date fait référence au 15 septembre 1974, un attentat commis au Drugstore Publicis Saint-Germain à Paris, revendiqué par Ilich Ramirez Sanchez, dit «Carlos», provoquant la mort de 2 personnes et en blessant 34 autres. Une date importante en France qui marque le premier attentat mortel sur le sol français depuis la fin de la guerre d'Algérie.

Depuis sa création, la médaille nationale de reconnaissance aux victimes du terrorisme a été demandée par plus de 600 personnes. En 2018 et 2019, 302 récipiendaires ont déjà été décorés. Le décret du 16 février 2020 a permis l'attribution à 153 victimes de la médaille, notamment ayant subi des attentats perpétrés entre le 1^{er} janvier 1974 et le 31 décembre 2005.

Lors de la première Journée nationale d'hommage aux victimes du terrorisme le 11 mars 2020, le Premier ministre remettra avec 7 ministres la médaille à 99 récipiendaires.

Mémoire et éducation nationale

L'éducation nationale est toujours très impliquée dans l'organisation de ces cérémonies.

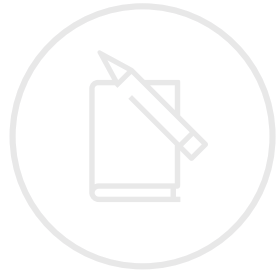
Écoliers, collégiens et lycéens participent très souvent aux hommages rendus. Leur participation est l'un des vecteurs de transmission et de réflexion.

En effet, pour cette cérémonie, les élèves viendront déposer au pied de l'olivier le nom des villes françaises touchées par les attentats. Un geste symbolique fort qui sera accompagné par la performance d'une soixantaine de jeunes de la Maîtrise Populaire de l'Opéra Comique.

Pour l'année 2019-2020, 195 actions éducatives seront proposées :

L'enjeu : permettre la transmission, la compréhension et l'enracinement des attentats dans la mémoire collective auprès de l'ensemble d'une classe d'âge (entre 750 000 et 800 000 élèves par an). En visant en particulier les plus jeunes, qui à la fois sont les plus concernés par l'oubli des événements récents ou appartenant déjà au passé, et seront la France de demain. Lutter contre l'oubli, en développant une culture critique et civique, y compris face la diffusion d'images choquantes en continu.

Les ressources : 45 000 professeurs d'histoire-géographie dans le secondaire, mais aussi d'autres disciplines mobilisables : philosophie, sociologie, science politique, lettres, arts... Et ce, dans le cadre des projets d'école ou d'établissement, de nature transversale et favorisant l'implication des élèves. Parmi les 195 actions éducatives proposées pour l'année 2019-2020 dans ce cadre, 32 concernent l'«éducation à la citoyenneté» et 12 «histoire et mémoire» – dont la Journée nationale d'hommage aux victimes du terrorisme fixée le 11 mars.



Des sorties scolaires et activités pédagogiques : sur les 6,8 millions de jeunes de moins de 25 ans qui ont visité les musées nationaux en 2018, 1,8 millions étaient des scolaires – un chiffre en progression de 7% en un an. Des partenariats : grâce, notamment, aux référents «mémoire et citoyenneté» présents auprès des recteurs dans chaque académie et à la mise à disposition de professeurs-relais auprès de nombreuses institutions patrimoniales

De nouveaux programmes qui abordent désormais la question du terrorisme :

- L'enseignement moral et civique – EMC – qui, quelques semaines avant les attentats de 2015, s'est substitué à l'éducation civique au collège et à l'enseignement civique, juridique et social au lycée. En première générale, l'un des thèmes abordés dans le cadre de cet enseignement concerne «les phénomènes et mécanismes de contre-vérité : le complotisme et le révisionnisme, les fake-news». En terminale générale, l'EMC aborde «la protection de la démocratie : sécurité et défense nationales / lutte contre le terrorisme / état d'urgence et législation d'exception / cyber-sécurité». En outre, l'EMC concerne désormais également la voie technologique et commence dès le CP.
- L'enseignement d'histoire-géographie de tronc commun de la voie générale d'accès au baccalauréat. À compter de la rentrée 2020 et sur proposition du Comité mémoriel, seront enseignées «les nouvelles formes de conflit : terrorisme, conflits asymétriques et renouvellement de l'affrontement des puissances». Dans la voie technologique, l'enseignant peut choisir le 11 septembre 2001 comme objet d'étude qui «vise à saisir l'événement et ses multiples conséquences» et permet à l'élève «d'appréhender la question du terrorisme et de son rôle dans l'évolution de la situation internationale».
- Pour le baccalauréat 2021, un enseignement de spécialité (histoire-géographie, géopolitique, science politique) pourra être choisi par l'élève de la voie générale et devra traiter du «modèle de Clausewitz à l'épreuve des "guerres irrégulières" : d'Al-Qaïda à Daech» (thème 2 «faire la guerre, faire la paix»).

Les lieux de mémoire consacrés aux victimes de terrorisme dans le monde

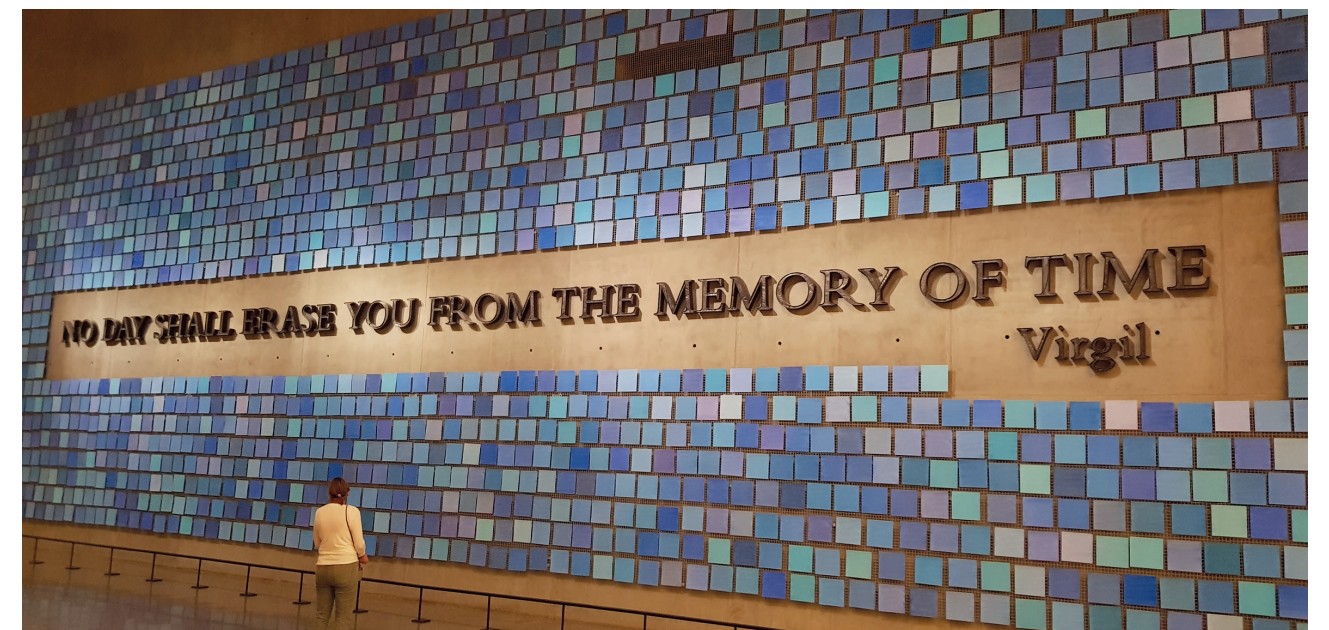
Mettant en avant la nécessité du souvenir contre la fatalité de l'oubli, une conscience nouvelle du passé s'est manifestée un peu partout dans le monde depuis les années 1970.

Les victimes et leurs proches ont largement pris part à l'œuvre de mémoire.

Les politiques de mémoire qui ont accompagné ces évolutions ont entraîné la construction de nouveaux types de mémoriaux, portant une attention plus grande à la souffrance plutôt qu'à l'héroïsme.

La mission de préfiguration du musée-mémorial des sociétés face au terrorisme, présidée par Henry Rousso, historien et directeur de recherches au CNRS, en a recensé des exemples en Afghanistan, en Allemagne, en Argentine, en Belgique, en Espagne, aux États-Unis, en Israël, en Inde, en Indonésie, au Kenya, au Niger, en Norvège, au Pérou, au Royaume-Uni, ou encore en Russie.

La mission de préfiguration a pu visiter cinq de ces sites afin d'étudier sur le terrain des expériences de musées consacrés au terrorisme et de nouer des liens avec des partenaires internationaux.



9/11 Memorial Museum, New York, États-Unis

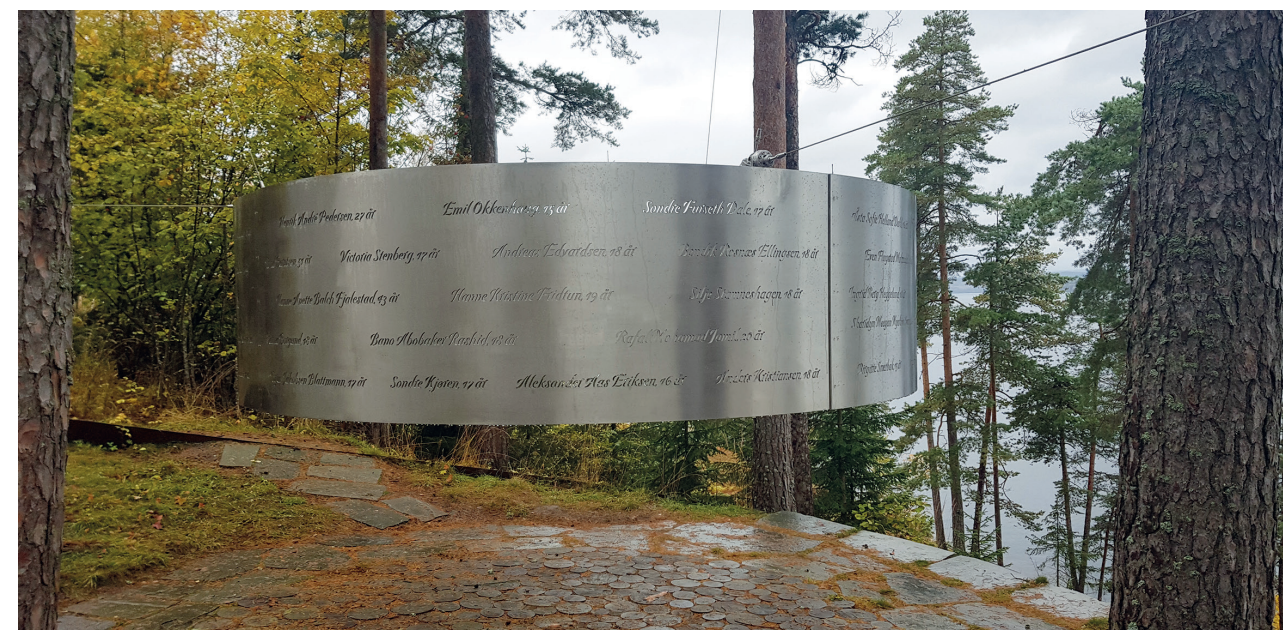


Il existe une grande diversité des mémoriaux et lieux commémoratifs consacrés aux victimes du terrorisme dans le monde : plaques, espaces dédiés (squares, jardins, bosquets), noms de rue, monuments artistiques figuratifs ou allégoriques, plus rarement musées.

La mission de préfiguration a été inspirée par les murs de noms, la symbolique de l'absence, les colonnes, ou encore l'eau et la verdure, considérés dans nombre d'univers culturels comme signes de vie et de sérénité.

La quasi-totalité de ces mémoriaux sont presque exclusivement dédiés à un attentat précis et ont été érigés sur les lieux mêmes où celui-ci s'est produit. Quelques-uns abordent de manière plus large un type de terrorisme : le Centre de Vitoria-Gasteiz, sur le terrorisme basque, le Lieu de la mémoire de Lima, sur le Sentier lumineux. Quelques autres évoquent plusieurs attentats, comme le Mémorial du 11 Septembre qui inclut les victimes de l'attentat du 26 février 1993 contre les tours jumelles.

La mission de préfiguration préconise la création d'un réseau réunissant les mémoriaux consacrés à des actes terroristes en France et dans le monde.



Île d'Utøya, Oslo, Norvège



Journée nationale d'hommage aux victimes du terrorisme

ACTION 1	Hommage et reconnaissance des victimes du terrorisme
	<p>Rapport de la mission de préfiguration pour la création du musée-mémorial des sociétés face au terrorisme Henry Rouso, historien, directeur de recherches au CNRS, a été désigné par le Premier ministre pour présider la mission de préfiguration d'un musée-mémorial. Il a remis son rapport au président de la République le 10/03/2020.</p>
	<p>11 mars 2020 – première Journée nationale d'hommage aux victimes du terrorisme (JNHVT) Le président de la République a fixé au 11 mars la Journée nationale d'hommage aux victimes de terrorisme. La première cérémonie a lieu le 11 mars 2020.</p>
	<p>Attribution de la médaille nationale de reconnaissance aux victimes du terrorisme (MNRVT) Le décret du 6 mars 2019 fixe désormais au 1^{er} janvier 1974 la date ouvrant droit à la médaille nationale de reconnaissance aux victimes de terrorisme.</p>
ACTION 2	Harmonisation des règles d'indemnisation des victimes
	<p>Création d'un Juge de l'indemnisation des victimes d'actes de terrorisme (JIVAT) La loi du 23 mars 2019 a créé le juge de l'indemnisation des victimes de terrorisme qui est doté d'une compétence nationale et siège à Paris. Un projet de décret prévoit de consolider les droits des victimes de terrorisme dans le cadre de l'expertise de leurs préjudices.</p>
ACTION 3	Accompagnement des victimes et parcours de résilience
	<p>Prise en charge des victimes françaises à l'étranger Piloté par la DIAV, un dispositif, assurant une aide financière au profit des victimes françaises désirant se rendre à l'étranger pour assister au procès, sera prochainement présenté au Parlement.</p>
	<p>Remise du rapport « comment améliorer l'annonce des décès ? » La déléguée interministérielle a remis à la garde des Sceaux le rapport formulant 18 propositions qui seront mises en œuvre.</p>
	<p>Amélioration de la connaissance et de la prise en charge du psycho-traumatisme au travers du Centre national de ressources et de résilience (CNRR) Le CNRR a été inauguré le 22 février 2019 à Lille par la garde des Sceaux, ministre de la Justice, et la ministre des Solidarités et de la Santé.</p>
ACTION 4	Développement du service public de l'aide aux victimes
	<p>Finalisation du déploiement des comités locaux d'aide aux victimes (CLAV) Le territoire national (métropole et Outre-mer) est désormais couvert par 105 CLAV.</p>
	<p>Amélioration de l'accès à l'information des victimes par le développement des outils numériques Le site internet « Guide victimes » a été traduit en anglais et en espagnol. Le système d'information interministériel des victimes d'attentats et de catastrophes (SIVAC) a été créé par la loi du 24 juillet 2019.</p>
	<p>Renforcement du vivier des coordonnateurs nationaux en matière d'accidents collectifs Le vivier des coordonnateurs nationaux compte désormais des représentants des ministères de la Justice, de l'Intérieur, ainsi que de l'Europe et des Affaires étrangères.</p>
ACTION 5	Coopération européenne et internationale
	<p>Impulsion et soutien des droits des victimes et de la coopération à l'échelon européen et international A l'échelon européen et international, la déléguée interministérielle poursuit la coopération sur les droits des victimes.</p>

